

Paris, le 4 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alexandra Valetta-Ardisson, co-rapporteur de la mission d'information sur la cyberdéfense, a présenté ses recommandations en Commission de défense nationale et des forces armées, suggérant l'étude d'une « Loi cyber »

Ce 4 juillet 2018, la mission d'information sur la cyberdéfense a présenté ses conclusions et ses recommandations en commission.

Initiée en novembre 2017 pour faire un état des lieux des menaces et des solutions en matière de cyber-résilience, la mission d'information a mené des auditions dans tous les domaines concernés, auprès des grands acteurs militaires, gouvernementaux, informatiques, universitaires, industriels et privés.

Il apparaît que la frontière entre cyberdéfense et cyber-sécurité est d'autant plus floue que les menaces sont protéiformes et en perpétuelle évolution. Ainsi, parmi mes propositions figurent :

- 1) **Une « loi cyber »** permettant d'établir une cartographie nationale des vulnérabilités et des besoins, d'évaluer les ressources financières, matérielles, et techniques nécessaires, et de déterminer les politiques industrielles, les recherches à entreprendre, et les adaptations juridiques adéquates. À l'instar des lois « bioéthiques », celle-ci pourrait faire l'objet d'un suivi par un comité consultatif national saisi périodiquement.
- 2) **La création d'espaces de stockage souverains nationaux et européens** pour rapatrier et protéger nos données les plus sensibles, sous forme de « clouds » ou de centres de stockage « en dur ». Ceux-ci pourraient être obligatoires pour les autorités publiques nationales, les collectivités territoriales, les OIV, et les entreprises de la BITD.
- 3) **Mise en place d'une sensibilisation et d'une véritable ressource humaine cyber** dès le plus jeune âge. Premièrement, en attirant l'attention du grand public sur les dangers inhérents à l'usage des produits numériques par un marquage sur leur emballage et un développement dans leur notice d'utilisation. Deuxièmement, en créant des filières de cyber complètes du baccalauréat jusqu'à la thèse, en créant un CAPES d'enseignement numérique. Troisièmement, en créant une École de cyberdéfense à l'instar de la *Defence Cyber School* au Royaume-Uni, pour former aux futurs métiers.
- 4) **Le renforcement des moyens gouvernementaux et territoriaux pour la cyberdéfense.** D'une part en réformant les réserves pour créer une réserve unique opérationnelle de cyberdéfense des armées, incluant la Réserve Citoyenne de Cyberdéfense (RCC). D'autre part, en fortifiant les moyens budgétaires de l'ANSSI et du COMCYBER pour favoriser le recrutement ainsi que l'efficacité de nos opérations.
- 5) **Le développement de solutions techniques nationales ou européennes** dans les domaines de l'édition de logiciels, de la conception de produits technologiques, dont des moteurs de recherche, des systèmes d'exploitation, et des logiciels de bureautique, d'administration, ou de gestion. Dans l'idéal, des solutions en *open source* seraient favorisées pour permettre un accès facilité aux petites collectivités territoriales et aux PME.

La publication de ce rapport ayant été autorisée à l'unanimité, je continuerai à porter ces propositions dans les semaines et les mois à venir. Je tâcherai d'obtenir que l'essentiel de ces préconisations puissent être mises en œuvre au plus vite afin d'assurer à l'ensemble des Français une protection numérique en adéquation avec l'évolution de la société.

Pour toute information :

Tél. 06 72 28 72 96

E-mail : alexandra.ardisson@assemblee-nationale.fr

Twitter : @A_Ardisson

www.alexandra-valetta-ardisson.fr